



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01908

Numéro SIREN : 798 158 556

Nom ou dénomination : 7 GRAFIC

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2016 sous le numéro de dépôt 4743

17 JUIN 2016 h7h3

7 GRAFIC, S.A.R.L.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 7 GRAFIC S.A.R.L. EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2016

7 GRAFIC SARL

Assemblée générale
extraordinaire
du 17 juin 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 7 GRAFIC S.A.R.L. EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 18 mars 2016, nous avons établi le présent rapport afin de :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un bénéfice de 53.710 € contre un bénéfice de 19.630 € l'exercice précédent, et des capitaux propres de 83.339 €.
- La société ne présente aucun endettement.
- En 2015 la société a réalisé un chiffre d'affaires de 195 K€ contre 120 K€ en 2014 soit une hausse de 63 % par rapport à l'exercice précédent.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

Puteaux, le 21 mai 2016

Le commissaire aux comptes et à la transformation
AUDIXIA



Alexandra Pestel